



Permis invalidé ou suspendu ?

Par gromit

Bonjour , quelle est la différence entre un permis invalidé ou bien suspendu pendant un certain nombre de mois , Merci .

Par Tisuisse

Bonjour,

Les situations du permis.

- 1 - Permis confisqué par les FDO suite à un contrôle routier => rétention administrative,
- 2 - Suspension administrative du permis décidée par le préfet, décision prise suite à un contrôle d'alcoolémie ou de stup dont les résultats sont positifs,
- 3 - suspension judiciaire => décision du tribunal, sanction pénale,
- 4 - annulation judiciaire => décision du tribunal, sanction pénale,
- 5 - invalidation administrative => conséquence administrative touchant un permis dont le solde de points est tombé à zéro.

dans les cas 1 - 2 et 5, ces décisions sont non aménageables.

dans les cas 1 - 2 et 3, le permis est récupérable en préfecture, une fois la durée de suspension achevée, sous les réserves des examens médicaux le cas échéant,

dans les cas 4 et 5, le conducteur doit repasser son permis.

Voilà, dans les grandes lignes, ce qu'il en est.